



UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES  
ET BIOLOGIQUES

# DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

**Modalités de Contrôle des  
Connaissances  
Année Universitaire 2017-2018**

## **DFASP-2 : 2<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques**

### **Article 1 : DFASP (arrêté du 8 avril 2013) :**

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) sanctionne le deuxième cycle validé par l'obtention de 120 ECTS correspondant au niveau master. Il comprend quatre semestres de formation, DFASP1, (60 ECTS) puis DFASP2 (60 ECTS).

**Le DFASP est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 120 ECTS correspondants, l'AFGSU et le certificat de synthèse pharmaceutique.**

**Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du DFASP.** Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

### **Article 2 : Structuration du DFASP-2 :**

La 2<sup>ème</sup> année du DFASP ou DFASP-2 est constituée de :

1. Un stage hospitalier
2. Un enseignement d'orientation professionnelle, dit de filière, dans la continuité du choix effectué en DFASP-1
3. L'enseignement d'AFGSU niveau 2



**Approuvé en CFVU  
Le 28 septembre 2017  
conformément à la  
Charte des examens**

### **Article 3 : Organisation :**

**1/ Stage hospitalier : 20 ECTS, responsables Pr Hélène Marchandin et Pr Jean-Paul Brouillet.**

Il comprend 3 éléments :

- Préparation à la Prise de fonction hospitalière (PFH) : enseignement préalable au stage hospitalier
- Stage hospitalier proprement-dit dont l'organisation dépend de la filière d'inscription :
  - 3 stages de 3 mois chacun à mi-temps pour les filières officine et internat
  - 1 stage de 6 mois à mi-temps, pour les filières industrie et recherche

### Choix des stages hospitaliers :

Le choix des stages hospitaliers se fait selon un classement réalisé sur les bases suivantes :

- 1) la moyenne des notes obtenues aux UE de DFGSP2, DFGSP3 et DFASP1,
- 2) les notes de la 1<sup>ère</sup> session de chaque année universitaire,
- 3) en cas de redoublement d'une de ces 3 années, les notes prises en compte correspondent aux notes des UE non validées de la 1<sup>ère</sup> session de la 1<sup>ère</sup> année universitaire,
- 4) les redoublants de 5<sup>ème</sup> année sont classés en fin de liste,
- 5) en cas de stage Erasmus, les notes de l'année ou du semestre correspondant ne sont pas prises en compte.

Les changements ne seront pas acceptés lorsque les choix auront été émis.

- Enseignement dirigé de suivi de stage réalisé tout au long du stage hospitalier.

## **2/ Les enseignements de filière : 40 ECTS**

2-1 : Filière Officine : *responsable Pr Gilberte Marti-Mestres*  
comprenant 9 UE pour un total de 40 ECTS

2-2 : Filière Industrie : *responsables Pr Philippe Legrand, Dr Sylvie Munier MCF, Dr Virginie Rage-Andrieu MCF*

comprenant :

- a. 5 UE pour un total de 25 ECTS
- b. un stage en milieu professionnel : 15 ECTS

2-3 : Filière Recherche : *responsable Pr Emmanuel Cornillot*  
comprenant :

- a. 6 UE pour un total de 25 ECTS
- b. un stage recherche : 15 ECTS

2-4 : Filière Internat : *responsable Dr Catherine Gozé, MCU-PH*  
comprenant :

- a. en S1 : 3 UE de préparation au concours de l'internat pour un total de 20 ECTS
- b. en S2 : filière post-concours de 20 ECTS, pour les étudiants classés sur liste principale au concours de l'internat. Pour les étudiants classés sur liste complémentaire et les étudiants non classés : ceux-ci devront choisir une passerelle intra DFASP2 (*cf infra article 4*).



## **3/ Formation aux soins d'urgence niveau 2 (AFGSU)**

Elle est organisée par le CESU pour une durée d'une journée au cours du mois de janvier (*sous réserve de modification du calendrier*).

Chaque session est organisée pour 15 étudiants environ. Les groupes ne sont pas modifiables pour convenance personnelle des étudiants.

#### **Article 4 : Les modalités de contrôle de connaissances :**

*Les UE sont constituées de cours magistraux (CM) et/ou de travaux dirigés (TD) et/ou de travaux pratiques (TP) et/ou de TD/TP.*

*Les épreuves écrites des UE portent sur l'ensemble des enseignements organisés (CM et/ou TD et/ou TP et/ou TD/TP) dans l'UE.*

*Les notes d'UE intègrent, le cas échéant, les notes de contrôle continu (CC) des TP et/ou TD/TP (cf infra).*

*L'organisation du contrôle continu des TP et TD/TP est laissée à la libre appréciation des enseignants responsables (plusieurs notes et/ou une note finale, pouvant correspondre à : des comptes-rendus de séances, des interrogations écrites ou orales, des exposés, la prise en compte de l'assiduité, la note d'un examen terminal, etc.).*

*Aucune absence non justifiée ne sera tolérée. Toute absence sera sanctionnée par une note égale à zéro à la ou les séance(s) concernée(s).*

*Toute absence doit être justifiée par écrit dans les 3 jours qui suivent à l'enseignant responsable qui appréciera la validité de l'excuse fournie. Un duplicata du justificatif doit être également adressé dans les mêmes délais au service Examens/Scolarité. Si l'absence est considérée comme justifiée, l'enseignant responsable le fera savoir à l'administration. En cas d'absence justifiée ou de changement de filière intra-DFASP2, l'enseignant responsable indiquera à l'étudiant, dans la mesure du possible, les modalités de rattrapage de la ou des séance(s) concernée(s). Si le rattrapage est impossible, par exemple pour des raisons de planning, l'enseignant responsable, en accord avec les référents pédagogiques de l'année, pourra calculer la note globale de contrôle continu avec les notes obtenues aux séances effectuées.*

#### **Il est porté d'emblée à l'attention des étudiants les notions suivantes :**

*Lors des épreuves devront être enfermés dans un sac, à distance de la table d'examen*

- *Tout appareil permettant de recevoir, de stocker ou de transmettre des informations.*
- *Les trousseaux et tout étui susceptible de contenir des documents.*

*En cas de non-respect de cette disposition, le nom du contrevenant sera consigné au procès-verbal.*



## **4-1 : Stage Hospitalier : 20 ECTS**

- Prise de fonction hospitalière
- Stage proprement dit : avis consultatif du (des) maître(s) de stage, validation par le Collège d'Enseignement Pharmaceutique Hospitalier (CEPH)
- Enseignement de suivi de stage

## **4-2 : Les filières**

### **4-2-1 : Filière officine : 40 ECTS**

#### Semestre 1

UE5off1- Dispensation du médicament et suivi pharmaceutique des patients - 8 ECTS

UE5off 2- Activités spécialisées II - 6 ECTS

Module Dermocosmétique

Module Pharmacie vétérinaire

Module Thermalisme

UE5off 3- Risques sanitaires environnementaux – 4 ECTS

UE5off4- Risques sanitaires environnementaux appliqués – 2 ECTS

Module Risques environnementaux

Module Mycologie 40%

Module Botanique 30%

#### Semestre 2

UE5off 5- Education thérapeutique du patient – 3 ECTS

UE5off 6- Automédication et conseil à l'officine – 5 ECTS

UE5off 7- Comptabilité, gestion et management à l'officine – 5 ECTS

UE5off 8- Management de la qualité – 3 ECTS

UE5off 9- Pratique officinale : pharmacologie appliquée à la délivrance de l'ordonnance – 4 ECTS

### **4-2-2 : Filière industrie : 40 ECTS**

#### Semestre 1

UE5ind1- Enregistrement – 4,5 ECTS

UE5ind2-Anglais – 3 ECTS

UE5ind4-Développement non clinique -2,5 ECTS

UE5ind5-Production – 4 ECTS

#### Semestre 2

UE5ind3-Initiation à la conception d'un projet II – 8,5 ECTS

UE5ind6- Développement clinique, pharmaco-économie et marketing – 2,5 ECTS

UE5ind7-Stage professionnel – 15 ECTS

### **4-2-3 : Filière Recherche : 40 ECTS**

#### Semestre 1

UE M1 parcours en fonction du projet professionnel – 5 ECTS

UE M1 parcours en fonction du projet professionnel – 5 ECTS

UE5ind2-Anglais – 3 ECTS

UErec3- Analyse de données et traitement de l'information – 2 ECTS

UErec1-TER – 5 ECTS

#### Semestre 2

UE M1 parcours en fonction du projet professionnel – 5 ECTS

UErec2-Stage dans un laboratoire de recherche – 15 ECTS



UE5ind2-Anglais

1ère session : contrôle continu : 100%. Dans la limite de deux absences justifiées, aucune dérogation à l'obligation d'assiduité ne pourra être accordée. Les étudiants non assidus aux cours devront se présenter directement en 2ème session.

2ème session : les étudiants devront démontrer qu'ils maîtrisent les mêmes compétences et connaissances que celles attendues dans le cadre du contrôle continu. L'évaluation comprendra donc des questions sur l'enseignement dispensé au groupe dans lequel l'étudiant était inscrit ainsi que la réalisation de certaines tâches (ex : exposé, présentation de leur cv, etc.) demandées dans le cadre du c.c. Les étudiants sont invités à se rapprocher de l'enseignant responsable dès qu'ils ont connaissance de leurs résultats pour obtenir tous les détails

Il n'y a pas de note éliminatoire pour les UE du M1.



#### **4-2-4 : Filière internat**

##### **4-2-4-1 : pré-concours en semestre 1 : 20 ECTS**

UE5int1-Préparations aux exercices numériques – 8 ECTS

UE5int2-Dossiers thérapeutiques et cliniques – 8 ECTS

UE5int3-Synthèse – 4 ECTS

##### **4-2-4-2 : post-concours en semestre 2 : 20 ECTS**

- ***Filière internat post-concours pour tout étudiant en liste principale et en liste complémentaire à l'issue du concours de l'internat : 20 ECTS***

UE5int5- Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne – 5 ECTS

UE- Master 1 – 5 ECTS

UE- Master 1 – 5 ECTS

UE5int6- stage initiation à la recherche – 5 ECTS

#### **Pour les étudiants en échec au concours de l'internat : passerelles possibles vers les filières officine, industrie ou recherche**

- **Passerelle internat-officine : Etudiants bifurquant de la filière internat vers la filière officine à l'issue du semestre 1 de la filière internat**

Les étudiants issus de la filière internat en S1 devront valider toutes les conditions suivantes :

- **Des UE du semestre 1 de DFASP2 filière officine :**

UE5 off 2 – « Activités spécialisées » (6 ECTS)

UE 5 off 3 – « Risques sanitaires environnementaux » (4 ECTS)

*NB : L'UE 5 off1 – « Dispensation des médicaments et suivi pharmaceutique des patients » (8 ECTS) et l'UE 5 off4 – « Risques sanitaires environnementaux appliquées » (2 ECTS) sont acquises par équivalence.*

La session 1 correspondra à la session 2 de la filière officine, il y aura une session 2 spécifique.

- **Des UE du semestre 2 de DFASP2 filière officine**

Les étudiants issus de la filière internat suivront les enseignements conjointement aux étudiants de la filière officine.

UE5off5 –« Education thérapeutique du patient » (2 ECTS)

UE5off6 – « Soins pharmaceutiques, automédication » (4 ECTS)

UE5off7 – « Comptabilité, gestion, management » (2 ECTS)

UE5off8 – « Management de la qualité » (2 ECTS)

*NB : L'UE5 off 9 « Pharmacologie appliquée à la délivrance de l'ordonnance » (4 ECTS) est acquise par équivalence.*

- **Un stage en officine de 4 semaines :**

Les étudiants issus de la filière internat en S1 devront en outre effectuer un stage de 4 semaines durant la période de juillet août, à mi-temps conjointement au stage AHU ou à temps plein si le stage AHU a déjà été validé. Ce stage sera suivi d'un oral sur les UE de la filière officine du semestre 2 de la DFASP1 qui se déroulera début septembre.

Les étudiants suivront et valideront le stage hospitalier de la filière internat (début janvier à fin septembre - 20 ECTS) en prenant toutes les dispositions de façon à se libérer au maximum pendant la deuxième quinzaine du mois de septembre pour suivre les enseignements.

- **Passerelle internat – industrie : Etudiants bifurquant de la filière internat vers la filière industrie à l'issue du semestre 1 de la filière internat**

Les étudiants suivront et valideront le stage hospitalier de la filière internat (début janvier à fin septembre - 20 ECTS) en prenant toutes les dispositions de façon à se libérer au maximum pendant le mois de septembre pour suivre les enseignements.

Après un entretien d'entrée en filière industrie destiné à justifier de leur changement de projet professionnel, ils rejoindront la filière en DFASP2 et s'inscriront l'année universitaire suivante en DFASP2 filière industrie de façon à suivre et valider les UE spécifiques de cette filière (UE5Ind 1 à 7).

- **Passerelle internat – recherche : Etudiants bifurquant de la filière internat vers la filière recherche à l'issue du semestre 1 de la filière internat**

Les étudiants issus de la filière internat en S1 auront à valider :

- 3 UE de M1 (15 ECTS)

- un stage de recherche de 8 semaines à mi-temps (5 ECTS) pouvant être effectué conjointement au stage AHU ou de 4 semaines à temps plein si le stage AHU a déjà été validé.

Les étudiants suivront et valideront le stage hospitalier de la filière internat (début janvier à fin septembre - 20 ECTS) en prenant toutes les dispositions de façon à se libérer au maximum pendant le mois de septembre pour suivre les enseignements.

#### **4- 3 : Stage professionnel**

En cas de fin anticipée du stage professionnel (industrie, recherche), les responsables pédagogiques se réuniront pour décider en fonction des circonstances d'espèce, de la nécessité de réaliser un stage complémentaire et, le cas échéant, de sa durée.

#### **4- 4 : AFGSU niveau 2**

Contrôle continu.

Il n'y a pas de session de rattrapage. L'AFGSU étant indispensable pour la validation globale du DFASP, l'étudiant qui n'aurait pas satisfait à la condition de validation définie ci dessus a l'obligation de le faire par ses propres moyens.



#### **4-4 : Certificat de synthèse**

En cas de non validation en DFASP1, le certificat de synthèse devra être validé en DFASP2. En effet, la validation du certificat de synthèse est indispensable pour la délivrance du DFASP.

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises au cours du SCC (hors PACES) de DFGSP et de DFASP1.

Il comprend 2 parties :

QCM ou QROC

Oral en présence d'un jury pluridisciplinaire

La notation des QCM est effectuée de la façon suivante, pour chaque QCM :

- Pas d'erreur : 1 point
- Une erreur : 0,5 point
- Deux erreurs et au-delà : 0 point



Le certificat de synthèse est validé si la moyenne générale est  $\geq 10/20$ .

2 sessions de rattrapage sont organisées en DFASP2.

#### **Article 5 : Conditions de validation :**

Il n'y a pas de compensation entre le stage hospitalier et les enseignements de filière.

Le DFASP-2 est validé dans les conditions suivantes :

#### **5-1 : Validation du stage hospitalier : 20 ECTS**

Le jury de validation du stage hospitalier est composé des membres du CEPH présidé par un des enseignants coordonnateurs de l'enseignement « Stage hospitalier ».

Il y a compensation entre les notes de l'enseignement dirigé de suivi de stage et de PFH.

Validation si note  $\geq 10/20$  sans note  $< 8/20$ .

Une seconde session est organisée pour le contrôle des connaissances de l'enseignement de PFH uniquement. **La note la plus élevée (parmi les notes obtenues en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>nde</sup> session) est retenue.**

La présence au(x) stage(s) hospitalier(s) et à l'enseignement dirigé de suivi de stage est obligatoire : une absence prolongée non justifiée empêche toute possibilité de validation. Les stages hospitaliers et l'enseignement dirigé de suivi de stage étant effectués au cours d'une année universitaire pleine, il ne peut être prévu de seconde session au cours de la même année universitaire. L'obtention du DFASP conditionnant le passage en 6<sup>ème</sup> année, la non validation de l'enseignement dirigé de suivi de stage/PFH ou d'un stage entraînera donc un redoublement.

Lors du redoublement :

- Tout stage validé sera conservé.

- En cas de non validation de PFH - enseignement dirigé de suivi de stage, l'étudiant devra repasser l'examen de la PFH et suivre l'ensemble des séances de l'enseignement dirigé de suivi de stage (des thèmes de présentation spécifiques lui seront confiés par l'enseignant tuteur).

- En cas de stage(s) non validé(s), le (les) stage(s) à effectuer lors du redoublement sera (seront) accompagné(s) du suivi de l'enseignement dirigé de suivi de stage durant la durée du (des) stage(s) : la note de cet enseignement dirigé sera intégrée à la note obtenue l'année précédente au prorata de la durée de stage (3 ou 6 mois) voire remplacera la note de l'année précédente (3 stages de 3 mois à reprendre pour les étudiants en filière Officine et Internat).



### **5-2 : Validation des enseignements d'une filière : 40 ECTS au total.**

- **Pour les filières officine, industrie et recherche :**

4 cas sont possibles :

- Une UE est validée si la note est  $\geq 10/20$ .
- Les UE sont validées par compensation si la moyenne générale est  $\geq 10/20$  et si aucune note d'UE n'est inférieure à 8/20.
- Un étudiant ayant une moyenne générale  $\geq 10/20$  mais présentant une seule note d'UE  $< 8/20$  ne repasse que l'UE en question. En revanche si l'étudiant a 2 notes d'UE  $< 8/20$  (étudiant éliminé (ELM)) ou plus, il doit repasser toutes les UE où il a obtenu une note  $< 10/20$
- Dans tous les autres cas (étudiants ajournés (AJ)), les étudiants repassent les épreuves d'UE pour lesquelles ils ont obtenu une note  $< 10/20$ .

Les UE de filière se compensent entre-elles. Validation si note  $\geq 10/20$  sans note  $< 8/20$ .

#### **Dans le cas de la filière industrie :**

Seules les UE ind1, UE ind2, UE ind4, UE ind5 et UE ind6 se compensent entre elles.

Pour l'UE ind3 « Initiation à la conception d'un projet II » : validation si note  $\geq 10/20$

Pour l'UE ind7 « Stage professionnel » : validation si note  $\geq 10/20$

#### **Dans le cas de la filière internat :**

- il n'y a pas de note éliminatoire.
  - dans le cas des passerelles, les semestres se compensent entre eux.
- De plus, du fait des passerelles, il y a une délibération spécifique en fin de S1.

#### **Dans le cas de la filière recherche:**

- il n'y a pas de note éliminatoire pour les UE du M1.

Les notes obtenues en 2<sup>ème</sup> session se substituent aux notes obtenues en 1<sup>ère</sup> session sauf précision contraire (cf article 4).

### **5-3 : AFGSU niveau 2**

La formation aux gestions de soins d'urgence est validée par la présence à la session de formation.

### **Article 6 : En cas de non validation du DFASP2 :**

- Toute UE validée est acquise définitivement.
- Dans le cadre de la filière internat, les étudiants en passerelle et se représentant au concours de l'internat pourront se réinscrire en DFASP2 filière internat. Pour les autres étudiants ayant définitivement abandonné le concours, ils s'inscriront dans la filière de leur passerelle

## **Article 7 : Attestation de formation en éducation thérapeutique :**

Délivrance d'une attestation de 20h de formation en éducation thérapeutique : programmes en ETP, réseaux et outils. Cette attestation est délivrée aux étudiants inscrits en 5<sup>ème</sup> année des études de pharmacie filière officine sous réserve de :

- validation de l'Unité d'Enseignement Education thérapeutique avec une note supérieure ou égale à 10 /20 en première ou deuxième session
- présence aux enseignements (maximum strict de deux absences pour l'ensemble de la formation cours et TD)

## **Article 8 : Mesures transitoires pour les étudiants de l'ancien régime :**

En cas d' UE de 5<sup>ème</sup> année de l'ancien régime des études pharmaceutiques non validée :

### **Filière Officine**

- L'UE 1 « Entreprise officinale » devra être validée par
  - o L'UE5off 5 – « Education thérapeutique » (3 ECTS)Et
  - o L'UE5off 7 – « Comptabilité, gestion, management de l'entreprise » (5 ECTS)
- L'UE 2 « Dispensation du médicament » devra être validée par
  - o L'UE5off 5 – « Education thérapeutique » (3 ECTS)Et
  - 4-3 L'UE5off 1 – « Dispensation et suivi pharmaceutique » (7 ECTS)

## **Article 9 : Passerelles en fin de DFASP2 :**

A l'issue du DFASP2, aucun changement de filière ne sera envisagé sans le redoublement du DFASP2.

## **Article 10 : Obtention du DFASP**

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) est obtenu par la validation de :

- Certificat de synthèse
- AFGSU
- DFASP1 et DFASP2 soit 120 ECTS



## **Article 11 : Redoublement Passerelle**

### **Cas du Redoublement des étudiants issus de la Filière internat redoublant en Filière officine**

**Si le semestre 1 et/ou 2 de la filière internat a été validé, les UE suivantes sont acquises par équivalence**

- L'UE 5 off1 – « Dispensation des médicaments et suivi pharmaceutique des patients » (8 ECTS)*
- L'UE 5 off4 – « Risques sanitaires environnementaux appliquées » (2 ECTS)*
- L'UE5 off 9 « Pharmacologie appliquée à la délivrance de l'ordonnance » (4 ECTS)*

### **Un stage en officine de 4 semaines**

Les étudiants issus de la filière internat devront effectuer un stage de 4 semaines

1° Durant la période de juillet août, à mi-temps conjointement au stage AHU ou à temps plein si le stage AHU a déjà été validé. Ce stage sera suivi d'un oral sur les UE de la filière officine du semestre 2 de la DFASP1 qui se déroulera début septembre.

Ou

2° Ce stage pourra être effectué durant 8 semaines le matin (si le stage AHU a été validé) durant la période d'octobre à novembre de l'année de redoublement, il sera suivi d'un oral sur les UE de la filière officine du semestre 2 de la DFAP1 qui se déroulera en décembre.

### **Cas du Redoublement des étudiants issus des autres filières redoublant en Filière officine**

#### **Un stage en officine de 4 semaines**

Les étudiants devront effectuer un stage de 4 semaines

1° Durant la période de juillet août, à mi-temps conjointement au stage AHU ou à temps plein si le stage AHU a déjà été validé. Ce stage sera suivi d'un oral sur les UE de la filière officine du semestre 2 de la DFASP1 qui se déroulera début septembre.

Ou

2° Ce stage pourra être effectué durant 8 semaines le matin (si le stage AHU a été validé) durant la période d'octobre à novembre de l'année de redoublement, il sera suivi d'un oral sur les UE de la filière officine du semestre 2 de la DFAP1 qui se déroulera en décembre.

### **Stage d'orientation professionnelle**

L'étudiant peut suivre en dehors des périodes d'enseignement ou d'examen, un stage d'orientation professionnelle au sein d'un laboratoire de recherche, d'un laboratoire de biologie médicale, privé ou public ou enfin d'un établissement industriel.

Un rapport de stage devra être transmis au responsable pédagogique (cf convention de stage) dans un délai de 1 mois après la fin du stage.

*Il convient de bien noter que la convention de stage doit être signée par toutes les parties concernées avant le début du stage, qui ne pourra commencer effectivement qu'à partir du moment où l'ensemble des signatures auront été recueillies.*





**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**  
2ème année du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques



MCC 2017-2018

Vu la charte des examens adoptée en CFVU le 24 septembre 2015

CODE APOGEE	LIBELLE	RESPONSABLE	NATURE	CREDITS	UE MUTUALISEE (o/n)	CM	TD	TP	SESSION 1										SESSION 2																			
									CONTRÔLE CONTINU					CONTROLE TERMINAL					SESSION 2 (o/n)	CONTRÔLE CONTINU					CONTROLE TERMINAL													
									DUREE	ORAL/ ECRIT/ Rapport	Barème	Coefficient	%	%	Coefficient	Barème	DUREE	ORAL/ ECRIT		DUREE	ORAL/ ECRIT/ Rapport	Barème	Coefficient	%	%	Coefficient	Barème	DUREE	ORAL/ ECRIT									
<b>STAGE AHU</b>																																						
PFA2PFHO	Stage hospitalier : Prise de fonctions hospitalières	Pr Hélène MARCHANDIN & Pr Jean-Paul BROUILLET	module		n	11 h								15	3	30	1h	Ecrit	O					15	3	30	1h	Ecrit										
PFA2SUST	Stage hospitalier : Enseignement dirigé de suivi de stage	Pr Hélène MARCHANDIN & Pr Jean-Paul BROUILLET	module	20	n		Variable (environ 1 séance de 2 à 3 h mensuelle pendant 6 ou 9 mois selon la filière)											Oral Rapport		N																		
	Stage hospitalier : Stage(s) hospitalier(s)	Pr Hélène MARCHANDIN & Pr Jean-Paul BROUILLET	module		n													validation CEPH		N																		
PFA1SYPH	Certificat de Synthèse pharmaceutique		Certificat											50	1	20	1h	QCM Oral	O					50	1	20	1h	QCM Oral										
	Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2		Attestation		n															N																		
<b>Filière officine</b>																																						
<b>Semestre 3</b>																																						
PFA2DISP	UE1 Dispensation du médicament et suivi pharmaceutique	Hélène Peyrière	UE	8 ECTS	N	33	15											Ecrit	20	2	25	75	6	60	2 h	Ecrit	O					75%	6	60	2h	Ecrit		
PFA2ACSP	UE2 Activités spécialisées 2	Pascal Drakulovski	UE	6 ECTS	N																													2h	Ecrit			
	UE2 module dermocosmétique	Gilberte Marti-Mestres	module		N	18,5	1,5	1j avène option						41,66	5	25					O											41,66	5	25		Ecrit		
	UE2 module pharmacie vétérinaire	Pascal Drakulovski	module		N	18,5	1,5							41,66	5	25	2h	Ecrit			O										41,66	5	25	2h				
	UE 2 module thermalisme	Hélène Fenet	module		N	5								16,67	2	10					O										16,67	2	10					
PFA2RISA	UE 3 Risques sanitaires environnementaux	Hélène Fenet	UE	4 ECTS	N	27								100	4	40	1h30	Ecrit			O										100	4	40	1h30	Ecrit			
PFA2RSEA	UE 4 : Risques sanitaires environnementaux appliqués (RSEA)	Francoise Fons	UE	2 ECTS	N																																	
	UE4 module Risques environnementaux	Aurélie Escande	module		N		4,5											Ecrit	6	3	30																	
	UE4 Module mycologie	Françoise Fons	module		N			9						40	4	8	15 min	Ecrit			O										40	4	8	15 min	Ecrit			
	UE 4 module botanique	Laurence Mondolot	module		N			4,5						30	3	6	30 min	Ecrit			O										30	3	6	30 min	Ecrit			
<b>Semestre 4</b>																																						
PFA2ETPA	UE 5 Education Thérapeutique du patient	Hélène Fenet	UE	3 ECTS	O/ DES	11	6											Oral Rapport	6	1	20	60	3	18	1h	Ecrit	O			Oral Rapport	6	1	20	60	3	18	1h	Ecrit
PFA2SOPH	UE 6 Automédication et conseil à l'officine	Catherine Oiry	UE	5 ECTS	N	21	15							100	5	50	2h	Ecrit			O										100	5	50	2h	Ecrit			
PFA2CGMA	UE 7 Comptabilité, Gestion et management à l'officine	Cécile Le Gal Fontes	UE	5 ECTS	N	35	3							100	5	50	2h	Ecrit			O										100	5	50	2h	Ecrit			
PFA2MAQU	UE 8 Management de la Qualité	PAST et Pierre Aantoine Bonnet	UE	3 ECTS	N	12	4,5							100	3	30	1h	Ecrit			O									100	3	30	1h	Ecrit				
PFA2PROF	UE 9 Pratique officinale : pharmacologie appliquée à la délivrance de l'ordonnance	Patrick Poucheret	UE	4 ECTS	N	21	9							50	1	20	5 min	Oral			O									50	1	20	5 min	Oral				
														50	1	20	1h	Ecrit			O									50	1	20	1h	Ecrit				
<b>Filière recherche</b>																																						
<b>Semestre 3</b>																																						
	UE M1 parcours en fonction du projet professionnel		UE	5 ECTS	o																																	
	UE M1 parcours en fonction du projet professionnel		UE	5 ECTS	o																																	
PFA2ANGL	UESind2 -Anglais		UE	3 ECTS	o									30	3	100															100	3	30		Oral			

*cf modalités M1*



**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**  
**2ème année du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques**

MCC 2017-2018

PFA2TERE	UE5rec1-Travaux d'Etudes et de Recherches (TER)	E Cornillot	UE	5 ECTS	N						10	1	20	40 40	2 2	20 20	20 min	Oral Rapport	O												100	5	50	15 min	Oral			
<b>Semestre 4</b>																																						
<b>UE M1 parcours en fonction du projet professionnel</b>																																						
A créer	UE5rec3 - Analyse des données et traitement de l'information	E Cornillot	UE	2 ECTS	n		20											rapport TP	10	1	50	50	1	10	4h	Ecrit	O						100	2	20	15 min	Oral	
PFA2STRE	UErec2 - Stage Recherche	E Cornillot	UE	15 ECTS	N													Evaluation maitre de stage	30	3	20	46,67 33;33	7 5	70 50	10 min	Oral Rapport	O						100	15	150	20 min	Oral	
<b>Filière industrie</b>																																						
<b>Semestre 3</b>																																						
PFA2ENEC	UE5ind1-Enregistrement	Virginie Rage Andrieu	UE	4,5 ECTS	N	45												Oral Ecrit	22,5	2,25	50	50	2,25	22,5	2h	Ecrit	o						50	2,25	22,5	2h	Ecrit	
PFA2ANGL	UEind2-Anglais	Gregory Nickson	UE	3 ECTS	o		30													30	3	100											100	3	30		Oral	
à créer	UE5ind4-Développement non clinique	Sonia Khier	UE	2,5 ECTS	N		28													12,5	1,25	50	50	1,25	12,5	1h	Ecrit	o						50	1,25	12,5	1h	Ecrit
à créer	UE5ind5-Production	Bernard Bataille	UE	4 ECTS	N		40													20	2	50	50	2	20	2h	Ecrit	o						50	2	20	2h	Ecrit
<b>Semestre 4</b>																																						
PFA2ICPR	UE5ind3-Initiation à la conception d'un projet II	Sylvie Munier	UE	8,5 ECTS	N		45	40													1	33,33	33,33 33,33	1 1			Rapport Oral	o						33,33 33,33	1 1			Rapport Oral
à créer	UE5ind6- Développement clinique, pharmacoeconomie et marketing	Virginie Rage Andrieu	UE	2,5 ECTS	N														Oral Ecrit	12,5	1,25	50	50	1,25	12,5	1h	Ecrit	o						50	1,25	12,5	1h	Ecrit
PFA2STPR	Stage industriel		UE	15 ECTS	N															30	3	20	33,33 46,67	5 7	50 70	10 min	Rapport Oral	o						33,33 46,67	5 7	50 70	10 min	Rapport Oral
<b>Filière internat</b>																																						
<b>Semestre 3</b>																																						
PFA2EXNU	UE5int1- Préparations aux exercices numériques	Catherine Perrin	UE	8 ECTS	N		44													80	8	100											100	8	80	1h30	Ecrit	
PFA2DTHC	UE5int2- Dossiers thérapeutiques et cliniques	Hélène Marchandin	UE	8 ECTS	N		54													80	8	100											100	8	80	1h30	Ecrit	
PFA2SYNT	UE5int3-Synthèse	Nicolas Masurier	UE	4 ECTS	N	22																	100	4	40	1h	Ecrit	o						100	4	40	45 min	Ecrit
<b>Semestre 4</b>																																						
PFA2EPFI	UE5int5-Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne	Sonia Khier/Audrey Castet Nicolas	UE	5 ECTS	N	36	14													20	2	40	60	3	30	2h	Ecrit	o						60	3	30	2h	Ecrit
	UE master 1		UE	5 ECTS	O																																	
	UE master 1		UE	5 ECTS	O																																	
<i>cf modalités M1</i>																																						
PFA2SIRE	UE5int6-stage initiation à la recherche		UE	5 ECTS	N															10	1	20	20 60	1 3	10 30	10 min	Rapport Soutena nce	O						20 60	1 3	10 30	10 min	Rapport Soutena nce

